E-Challenge  
KATA-QUYEN-TAOLU

**(Ouvert à toutes les disciplines de la FFKDA)**



Envoie ton enchainement en vidéo

Et participe au

1er E-Challenge Technique Interdépartemental Pluridisciplinaire.

Afin de garder un lien avec nos pratiquants en cette période difficile et de préparer un peu la reprise, nous avons décidé de créer cette manifestation, alors que tous nos clubs sont fermés, en raison du contexte sanitaire, mais le

**Karaté et ses Disciplines Associées ne s’arrêteront pas !!!**

**Tous à vos tenues et   
faites chauffer les caméras !!!**

Pour cela c’est très simple :

1. Fais-toi filmer (mode PAYSAGE) en faisant ton KATA, QUYEN, TAOLU. Attention aux bruits parasites.
2. Envoie ta vidéo par la plateforme : <https://wetransfer.com> au format mp4, à l’adresse suivante [jmgranouillet@gmail.com](mailto:jmgranouillet@gmail.com) avant le 28 AVRIL 2021.
3. N’oublie pas d’indiquer dans le message : le nom et le numéro de ton club, ton nom et prénom, ta date de naissance, ta catégorie d’âge, ton genre (Masculin ou Féminin). (Annexe 1)
4. Pour les mineurs, les parents doivent remplir et renvoyer à : [jmgranouillet@gmail.com](mailto:jmgranouillet@gmail.com) le formulaire de droits à l’image signé. (Annexe 2)
5. Les critères d’évaluation et le mode de jugement se fera à l’aide de notes : une note sur l’évaluation technique et une note sur l’évaluation sportive (même coefficient). (Annexe 3)
6. Les résultats seront communiqués à partir du 10 MAI 2021 via les sites fédéraux et les récompenses transmises aux Départements.

Une image contenant personne, sport

Description générée automatiquement

INFORMATIONS GENERALES  
POUR CE CHALLENGE

* Cette manifestation est ouverte à tous les licenciés de toutes disciplines de la Zone Interdépartementale Auvergne de la catégorie « Poussin » à « Vétéran », masculin et féminin. (annexe 3)
* La Commission Interdépartementale Auvergne d’Arbitrage constituera des groupes selon les critères suivants :
  + - Nombre de participants
    - Catégorie d’âge
    - Genre (Masculin et Féminin)
* Les vidéos seront analysées par des arbitres sélectionnés dans le cadre de « L’arbitrage à Distance ». Ces juges supprimeront les vidéos à l’issue du visionnage
* Les résultats seront indiqués sur le site de la ZID Auvergne à partir du 10 Mai 2021.

Une image contenant plancher, personne, intérieur, danseur

Description générée automatiquement

Jean-Marie GRANOUILLET

Commissaire Sportif et Technique ZID AUVERGNE



Annexe 1

E-CHALLENGE KATA-QUYEN-TAOLU

|  |  |
| --- | --- |
| NOM |  |
| PRENOM |  |
| DATE DE NAISSANCE |  |
| GRADE |  |
| CLUB |  |
| NUMERO DU CLUB |  |
| NUMERO DE LICENCE |  |
| GENRE |  |

Annexe 2

AUTORISATION D’UTILISATION DE L’IMAGE

(Personne photographiée et/ou filmée)

Je soussigné …………………………………………………………………,

Demeurant à ……………………………………………………………………………………,

Né (e) le : ……………………………à ……………………………………,

Agissant en mon nom personnel.

Autorise la Zone Interdépartementale Auvergne de Karaté et disciplines associées à reproduire et exploiter les vidéos réalisées sur lesquelles est représentée l'image de mon enfant pour la promotion de l’évènement : E-Challenge KATA et KUMITE

Nom et Prénom de l’enfant :…………………………………………………………………………………..

Cette autorisation emporte la possibilité pour la Zone Interdépartementale Auvergne de Karaté et disciplines associées d’apporter à la fixation initiale de l’image de mon enfant toutes modifications, adaptations ou suppressions qu’il jugera utile. La Zone Interdépartementale Auvergne de Karaté et disciplines associées pourra notamment l’utiliser, la publier, la reproduire, l’adapter ou la modifier, seule ou en combinaison avec d’autres matériels, par tous les moyens, méthodes ou techniques actuellement connues ou à venir.

Cette autorisation est valable pour une utilisation :

* Pour une durée de : 4 ans,
* Sur tous les supports matériels et immatériels,

La présente autorisation d’exploitation du droit à l’image de mon enfant est consentie à titre gratuit.

Fait à …………………………………, le ……………………,

Signature

Annexe 3

**E-CHALLENGE KATA-QUYEN-TAOLU**

1. TENUES PERSONNELLES ET OBLIGATOIRES :

Pour cette manifestation en distancielle, les participant(e)s doivent porter leur tenue d’entrainement et peuvent être pieds chaussés (cela dépend du sol).

1. ORGANISATION DU CHALLENGE :

Ce CHALLENGE concerne les catégories féminines et masculines, en individuel

Les différentes catégories en individuel Féminin et Masculin sont  :

* ESPOIR 1 Poussin/Pupille 6-9 ans 2014-2011
* ESPOIR 2 Benjamin/Minime 10-13 ans 2010-2007
* ESPOIR 3 Cadet/junior 14-17 ans 2006-2003
* HONNEUR 1 Sénior 18 à 25 ans 2002-1995
* HONNEUR 2 26 à 35 ans 1994-1985
* HONNEUR 3 36 à 45 ans 1984-1975
* HONNEUR 4 46 ans et plus 1974 et avant
* OPEN ESPOIR
* OPEN HONNEUR

1. CRITERES DE NOTATION :

Un panel de sept juges (représentant différentes disciplines) sera nommé par la responsable de la commission d’arbitrage.

Pour ces enchainements, les critères de notation porteront essentiellement sur la réalisation des techniques de votre pratique martiale.

Lors de l’évaluation de la prestation, les Juges évalueront son action d’après les deux principaux critères : l'exécution technique et l'exécution sportive.

|  |  |
| --- | --- |
| **EXECUTION TECHNIQUE** | **EXECUTION SPORTIVE** |
| Postures | Force |
| Techniques | Stabilité/Equilibre |
| Mouvements de transition | Rythme |
| Temps/ Synchronisation | Vitesse |
| Difficulté technique |  |
| Concentration |  |
| Respiration correcte |  |

Le niveau technique et le niveau sportif sont comptabilisés séparément en utilisant la même échelle de 5,0 à 10,0 avec des incréments de 0,2. Un score de 5,0 est le score le plus bas possible pour une prestation acceptée comme ayant été réalisée, tandis que 10,0 représente une exécution parfaite. On éliminera le score le plus élevé et le plus bas du niveau technique et du niveau sportif, respectivement. En outre, le score total sera calculé et pondéré à 50% pour le niveau technique et à 50% pour le niveau sportif.

Résoudre les égalités :

Dans le cas où deux participants obtiendraient le même nombre de points, l'égalité doit être résolue en suivant le modus operandi ci-dessous :

1er Pas : Comparer le score TECHNIQUES avant le coefficient (70%). Le score plus haut est vainqueur.

2ème Pas : Comparer le score TECHNIQUE, en comparant le score plus bas non-exclu. Le score plus haut est vainqueur.

3ème Pas : Comparer le score TECHNIQUE, en comparant le score plus haut non-exclu. Le score plus haut est vainqueur.

4ème Pas : Comparer le score SPORTIF, en comparant le score plus bas non-exclu. Le score plus haut est vainqueur.

5ème Pas : Comparer le score SPORTIF, en comparant le score plus haut non-exclu. Le score plus haut est vainqueur.

6ème Pas : Comparer le score TECHNIQUE en comparant le score plus haut entre les scores les plus bas exclus. Le score plus haut est vainqueur.

7ème Pas : Comparer le score TECHNIQUE en comparant le score plus bas entre les scores plus hauts exclus. Le score plus haut est vainqueur.

8ème Pas : Comparer le score TECHNIQUE, en comparant le score plus bas d’entre le score plus bas exclu. Le score plus haut est vainqueur

9ème Pas : Comparer le score SPORTIF, en comparant le score plus haut d’entre le score plus bas exclu. Le score plus haut est vainqueur.

10ème Pas : Comparer le score SPORTIF, en comparant le score plus bas d’entre les scores plus haut exclus. Le score plus haut est vainqueur.

11ème Pas : Comparer le score SPORTIF, en comparant le score plus bas d’entre les scores plus bas exclus. Le score plus haut est vainqueur

12ème Pas : Comparer le score TECHNIQUE, en comparant le score plus haut d’entre les scores plus hauts exclus. Le score plus haut est vainqueur

13ème Pas : Comparer le score SPORTIF, en comparant le score plus haut d’entre les scores plus hauts exclus. Le score plus haut est vainqueur.

14ème Pas : Dans le cas où tous les critères considérés ci-dessus ne résolvent pas l’égalité, celle-ci sera résolue en tirant à pile ou face électronique.

Ce présent règlement a été développé en accord avec les règlements fédéraux par une commission regroupant :

* Jean-Marie GRANOUILLET, CST Auvergne
* Elodie FLORES, Responsable de l’Arbitrage ZID Auvergne